

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 D 20065

Numéro SIREN : 480 594 589

Nom ou dénomination : A.S. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt 16003

SARL 3D AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE DOUAI

10, avenue de la Créativité – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Téléphone : 03 20 05 05 82 – Télécopie : 03 20 05 47 03 – E-mail : contact@sarlcogefi.com

Franck DECOTENIE

Philippe DUPONT

COMMISSAIRES AUX COMPTES
RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS

Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la transformation
de la société A.S. HOLDING, société civile,
en société par actions simplifiée.

SARL 3D AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE DOUAI

10, avenue de la Créativité – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Téléphone : 03 20 05 05 82 – Télécopie : 03 20 05 47 03 – E-mail : contact@sarlcogefi.com

Franck DECOTENIE

Philippe DUPONT

COMMISSAIRES AUX COMPTES
RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS

SC A.S. HOLDING

41 rue Turgot
59420 MOUVAUX

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 29 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'actif de la société A.S. HOLDING est exclusivement composé des créances intra-groupe et des titres de la SCI Fiduciaire Européenne de Gestion de Participations (FEGP), pour la moitié du capital social.

La société civile immobilière FEGP est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 415 363 803. Cette dernière a pour activité la location de biens immobiliers qu'elle détient. Elle a réalisé des recettes de 37 683 euros pour une perte de 17 171 euros au 31 décembre 2020, suite aux frais d'acquisition d'un nouveau bien immobilier.

Le passif de la société A.S. HOLDING est constitué de dettes envers l'associée majoritaire ainsi que de dettes fournisseurs.

N'ayant pas d'activité autre que la détention de participations, la continuité de cette activité ne semble pas devoir être remise en cause à court terme.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a pas été stipulé d'avantages particuliers dans les projets qui nous ont été soumis.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
le 22/07/2021

Franck DECOTÉNIÉ
*Commissaire aux comptes et à la
transformation*

